

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
ARRONDISSEMENT DE VENDOME
COMMUNE DE COUËTRON-AU-PERCHE

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2019

L'An deux mil dix-neuf, le sept octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëtron-au-Perche, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Saint-Agil, sous la Présidence de Monsieur Jacques GRANGER, Maire de la commune de Couëtron-au-Perche.

Présents : GRANGER Jacques, ROULLEAU Olivier, AUBERT Nadine, LEMERRE Henri, WARNIER de WAILLY Josse, ROULLEAU Nicolas, BAUDOIN Xavier, BEAUCHAMP Jean-Michel, BESSÉ Thierry, BONNOUVRIER Audrey, CROISSANT Didier, de PONTBRIAND Agnès, ESNAULT Didier, EVERED Gillian, FUSIL Jean-Pierre, GRENET Virginie, GOURDET Guy, JACQUET Yves, PERAL Christiane, PICHOT Stéphanie, RONCIER Jean, ROULLIER Arnaud, SAISON Joël, THUILLIER Jean-Claude, VANDENBERGUE Myriam, VIOLANTE Florent, VIVET Joseph.

Absents excusés : ADAM Aurélie, AUGIS Bernard, BIRLOUEZ Gwénaél, CHAMPDAVOINE Patrice, GLOANEC-MAURIN Karine, LOURDEL Dominique, SCOTTI MONTOIRE Stéphanie, VADÉ Isabelle.

Absents non excusés : CALLU Martine, DAUSY Michel, DUPAS Laurent, HERSEMEULE Jean, PECQUEUR Nadia, PIAU Bertrand, REGOURD Gérard.

Secrétaire de séance : THUILLIER Jean-Claude

Date de convocation : 30 septembre 2019

Nb de membres en exercice : 42

Nb de membres présents : 27 Nb de pouvoirs : 0

Nb de votants : 27

A l'ouverture de la séance, la parole est donnée à Monsieur Anthony RENO. Originaire des Pays de la Loire, il a précédemment exercé au sein de la communauté de communes de la station des Rousses dans le Jura en tant qu'animateur en charge du développement touristique. Passionné d'histoire des Templiers, il a pris les fonctions de directeur du site de la Commanderie depuis le 21 septembre 2019 et souhaite poursuivre le développement de cette structure en y intégrant de nouvelles orientations, y accueillir et recevoir tous les élus de l'ensemble du territoire.

Approbation du compte rendu de la séance du 4 septembre 2019

Le compte rendu de la séance du 4 septembre n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

Eglise de Oigny - travaux reportés en 2020

Les entreprises de charpente – couverture : MTS PECNARD de Cloyes sur le Loir et LES CHARPENTES DE LA COUARDE de Bessé sur Braye sollicitées pour établir un devis de sécurisation du clocher de l'église de Oigny ne sont pas en mesure d'exécuter les travaux en 2019. Monsieur Le Maire propose de reporter l'opération en 2020 et de solliciter les financements possibles : Dotation de Solidarité Rurale et aides accordées au titre du Patrimoine Rural Non Protégé (PRNP) par le Conseil Départemental au vu des estimatifs à recevoir des entreprises sus-indiquées.

L'opération consistera à l'abaissement du clocher et à la construction d'un clocheton nécessitant la pose d'un échafaudage.

Travaux de voirie 2019 – commune déléguée de OIGNY – DSR 2019

Monsieur Le Maire rappelle la difficulté d'engager en 2019 les travaux de sécurisation du clocher de l'église de Oigny dont l'opération bénéficiait de la Dotation de Solidarité Rurale 2019 (DSR), accordée par le département

à hauteur de 24 000 € pour une dépense de 30 000 € HT à financer, travaux devant être honorés au plus tard le 15 novembre 2019.

Il fait part qu'une demande de substitution d'opération d'investissement a été formulée auprès du Conseil Départemental afin d'obtenir la DSR 2019 pour des travaux de voirie sur la commune déléguée de Oigny au lieu et place des travaux de sécurisation du clocher de l'église, demande en cours d'instruction.

Le devis établi par l'Entreprise PIGEON TP relatif à ces travaux de voirie, s'élève à 17 659,58 € HT avec obtention possible d'un financement de DSR de 14 000 € soit environ 80% du montant des travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande de substitution de l'opération d'investissement sur la commune déléguée de Oigny,
- **APPROUVE** les travaux de voirie sur ladite commune déléguée,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis PIGEON TP pour un montant 17 659,58 € HT soit 21 191,50 € TTC,
- **DECIDE** d'imputer la dépense au compte 2151 du budget primitif 2019.

Modification et récapitulatif de la Dotation de Solidarité Rurale 2019 à percevoir

Commune déléguée d'ARVILLE

Parallèlement à la demande de substitution de l'opération de Oigny au titre de la DSR, une réévaluation de l'enveloppe initialement attribuée à Arville a été sollicitée.

Récapitulatif DSR 2019

Réévaluation ou substitution d'opérations 2019	ARVILLE	OIGNY	ST AGIL	ST AVIT	SOUDAY	TOTAL
	Trvx voirie	Trvx voirie	Trvx voirie	Acquisition de matériel	Acquisition de matériel	
Opération	40 392 €	17 660 €	45 427 €	29 990 €	43 000 €	176 468 €
DSR réactualisée / à réactualiser	32 313 €	14 128 €	17 000 €	18 000 €	17 000 €	98 441 €
Taux alloué	80%	80%	37,42%	60%	39,53%	55,78%
soit un autofinancement de						78 027 €

Informations relatives à l'accident occasionné sur la Mairie déléguée de Oigny

Accident survenu le 10 septembre 2019

Il s'agit d'une remorque agricole attelée à un tracteur venant de St Avit et se dirigeant vers Arville qui s'est renversée contre le mur de la mairie.

L'expert de notre compagnie d'assurances a constaté d'importants dégâts et nous a demandé de lui fournir des devis. RDV est fixé le 08/10 pour une expertise contradictoire en présence des experts respectifs des deux compagnies d'assurances.



Travaux à envisager dans les bâtiments communaux

Logement communal Arville – 7 Route St Jacques de Compostelle

Peinture salle de bains et changement du papier peint dans la chambre, travaux confiés à l'entreprise Ludovic CORNET.

Remise en état du sol de la chambre par les agents communaux

Vérifier le fonctionnement de la VMC.

Logement communal 6 rue de la Poste Souday– F2

Remise en état complet par les employés : salle d'eau/wc, réaménagement des deux pièces et équipement de la cuisine.

Bâtiment communal 1 rue de La Poste Souday

Ravalement réalisé par l'entreprise Emmanuel COLLIGNON.

Présentation de l'opération d'enfouissement des réseaux sur la commune déléguée d'Arville en 2020

Synthèse de l'opération

L'avant-projet sommaire (APS) comprend l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques avec pose de candélabres comme suit :

Route du vieux Moulin : dépose des 2 poteaux béton aérien (PBA) sur une longueur de 116 ml + dépose et pose d'un PBA à la sortie du village au niveau du lavoir ;

Route des Templiers : dépose de 4 PBA sur une longueur d'environ 237 ml et dépose et pose d'un PBA à la sortie du village
Prévoir un fourreau en attente pour la fibre optique.

Plan de financement prévisionnel restant à la charge de la commune

Dépenses		Recettes		
Travaux d'enfouissement électricité 181 755 - 128 000 = 53 755 (participation SIDELC déduite)	53 755	DSR 2020 (plafonnée à 40 000 €)	40 000	24,88%
Enfouissement éclairage public	62 370	DETR 50% de 160 750 €	80 375	50,00%
Enfouissement réseaux téléphoniques	44 625	SIDELC 40% - Base plafonnée à 1 500 € par mât soit 600 € X 16 mâts	7 800	4,85%
		Montant des subventions sollicitées	128 175	79,73%
		Emprunt	32 575	20,27%
Montant des travaux HT	160 750	Montant global HT	160 750	100,00%

Accord pour le lancement de la phase d'exécution de l'opération de distribution d'énergie électrique des réseaux de distribution d'énergie électrique BT, d'éclairage public et de télécommunication Effacement réseaux Route du Vieux Moulin et Route des Templiers

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le tableau estimatif des montants de l'opération,

- **DEMANDE** l'obtention des participations financières "Eclairage public" du SIDELC ;
- **DECIDE** de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux d'éclairage public et de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération ;

- **DONNE** son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération de distribution d'énergie électrique ;
- **ACCEPTE** que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération ;
- **PREND** acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC ;
- **DECIDE** de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

Diagnostic ERP – Contrat SOCOTEC

Considérant la délibération du 4 septembre 2019 relative à la consultation de Bureaux de contrôle en charge de diagnostiquer l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur,

Monsieur Le Maire présente les différentes propositions reçues :

- ✓ SOCOTEC 2 790 € HT
- ✓ APAVE 5 000 € HT

La mission consiste à la visite de 13 bâtiments avec remise d'un rapport indiquant les préconisations de travaux à réaliser ainsi qu'une estimation financière de ceux-ci.

- ✓ QUALI CONSULT 3 250 € HT

La mission se limite à la visite des bâtiments avec remise d'un rapport listant les constats effectués sur sites.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir la proposition SOCOTEC relative au diagnostic sur l'accessibilité de 13 bâtiments communaux recevant du public,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention d'un montant de 2 790 € HT soit 3 348 € TTC.

Budget commune – Décision modificative n°02-2019

Considérant la délibération du 8 juillet 2019 relative à la création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif d'un contrat unique d'insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'emploi – Parcours Emploi Compétences,

Considérant les avancements d'échelon de la majorité des agents communaux et de la titularisation d'agents au cours de l'année 2019,

Compte tenu des crédits budgétaires insuffisants au chapitre 012 – charges de personnel pour l'exercice 2019,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de voter les décisions modificatives comme suit :

BUDGET PRIMITIF DM n°02-2019					
Comptes	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Augmentat° de crédits	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits	Diminut° de crédits
C/ 64168	Autres emplois d'insertion	3 500,00			

C/ 6411	rémunérations de personnel titulaire	4 500,00			
C/6419	Rembt sur rémunérations de personnel			1 200,00	
C/ 615221	Entretien et réparations des bâtiments		6 800,00		

Modification de la commission communale « Aménagement du Territoire »

Considérant la délibération du 8 janvier 2018 instaurant les commissions communales à l'issue de la création de la commune nouvelle au 1er janvier 2018 et désignant les membres siégeant au sein de chaque commission ;

Compte tenu de la présentation du concept dit « *haker un village* » lors de la séance du 5 juin 2019 ;

Monsieur Le Maire propose de confier le suivi de cette initiative à la commission communale dénommée « *Aménagement du territoire* » et d'y désigner des membres complémentaires du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **DESIGNE** par vote les membres de la commission communale « Aménagement du territoire » comme suit :

- GRANGER Jacques,
- ADAM Aurélie
- AUBERT Nadine
- CROISSANT Didier,
- de PONTBRIAND Agnès,
- GLOANEC MAURIN Karine
- GOURDET Guy,
- LEMERRE Henri,
- PICHOT Stéphanie
- RONCIER Jean,
- ROULLEAU Olivier
- THUILLIER Jean-Claude
- VIOLANTE Florent

Questions diverses

AEP – Compteurs sectoriels et études patrimoniales

Point sur les compteurs sectoriels : Ils seront posés fin octobre (Pour rappel 5 compteurs à Souday et 3 compteurs à Saint-Agil). Les boîtiers, où seront mis en place les compteurs, sont installés à Souday mais pas à St Agil. SUEZ a été relancée à ce sujet. A ce jour, une réflexion est en cours pour la récupération des données journalières. Plusieurs solutions possibles :

- Une prestation de service avec une compagnie fermière
- Un accès à serveur WEB LS (récupération des données des cartes SIM dans les compteurs de sectorisation)
- Un superviseur (matériel+ logiciel) installé dans nos services, qui récupère les données de l'ensemble des cartes SIM Eau et Assainissement.

Nous sommes dans l'attente des devis pour les différentes solutions. Se rapprocher du Syndicat d'Aquaperche du Gault du Perche pour envisager la possibilité de choisir un système identique de récupération des données journalières.

Pour la fin de l'année 2019, SUEZ s'est engagé à finaliser cette opération pour permettre ainsi au bureau d'étude VERDI INGENIERIE de commencer les études patrimoniales.

Date des prochaines réunions

- Commission communication
mardi 8 octobre à 18 h 30 – salle La Serre à St Agil – bulletin municipal 2019
- Commission MAPA
jeudi 10 octobre à 14 h 00, Mairie de Souday – Ouverture des plis relatifs à la consultation pour l'harmonisation des contrats d'assurances
- Commission Aménagement du Territoire : vendredi 25 octobre à 19 h 30 – salle communale St Agil – opération Haker un village
- Commission MAPA : mercredi 6 novembre à 9 h 00 – salle La Serre St Agil – 1°) Analyse des offres et attribution du marché relatif aux contrats d'assurances à compter de 2020 – 2°) analyse et attribution du contrat pour l'audit de l'éclairage public
- Commission Finances
Jeudi 7 novembre à 14 h 00 – mairie de Souday
- Conseil municipal : mercredi 13 novembre à 20 heures
Lundi 9 décembre à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,

J. GRANGER.